



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 31 janvier 2022 un règlement portant le numéro 258-21 abrogeant le règlement numéro 252-20 et fixant le taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2022 ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 101, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 05 février 2022.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 05 février 2022 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 05 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale, greffière-trésorière